

Éts R. JULLIEN et Cie, Vinh Briqueterie — Tuilerie — Menuiserie

Une création de Rémy Jullien,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Remy_Jullien_Entrepreneur.pdf
Pharaon Coudoux,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pharaon_Coudoux.pdf
Amédée Loisy
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Loisy_Amedee_cafe.pdf
et Gustave Monier
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Gustave_Monier-Vinh.pdf

Sarl 14 mai 1931

ANNONCE LÉGALE

Établissements R. Jullien et Cie — Briqueterie — Tuilerie — Menuiserie »
Vinh (Annam)
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1931)

Suivant acte sous seings privés en date à Vinh du 14 mai 1931. entre :

- 1°) Monsieur Rémy Jullien, entrepreneur, à Vinh, maintenant décédé ;
- 2°) Monsieur Pharaon Coudoux, planteur, demeurant à Vinh ;
- 3°) Monsieur Gustave Monier, industriel, demeurant à Vinh ;
- 4°) Monsieur Amédée Loisy, planteur, demeurant à Cho-Huyên (Quang Tri).

il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant pour objet la fabrication et la vente des tuiles, briques agglomérées, carreaux, la menuiserie mécanique. le débit de bois et grumes, et généralement toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant être nécessaires ou utiles à l'objet de la société, s'y rattacher ou en découler.

La société prend la dénomination de « Établissements R. Jullien et Cie — Briqueterie — Tuilerie — Menuiserie. »

Le siège social est fixé à Vinh (Annam).

Le capital social est de quatre vingt six mille piastres.

MM. Coudoux et Loisy ont fait apport en commun d'un matériel d'une valeur de p. 63.351, d'un mobilier d'une valeur de p. 277, de marchandises d'une valeur de p. 8.020. M. Coudoux a encore fait apport de bâtiments édifiés sur des parcelles de terrain sises à Bêh-Da (province de Vinh) d'une valeur de p. 17.400 ; M. Monier a fait apport d'une parcelle de terrain sise à Bêh-Da d'une superficie de 4.200 m² sise au canton de Yên-Truong (province de Nghê-An), d'une parcelle de 25.844 m² sise au lieu-dit Con-Meo (province de Nghê-An), d'une parcelle de 16.331 m² sise à Do-Day (province de Nghê-An), de deux parcelles contiguës sises au lieu-dit Xu-Bêh-Da, l'une de 1.239 m², 260, l'autre de 1.971 m², toutes ces parcelles étant évaluées en bloc à p. 17.545, M. Monier a fait également apport de bâtiments édifiés sur partie des terrains qui viennent d'être désignés, d'une valeur de p. 11.855

Enfin, les associés ont apporté en numéraire une somme globale de p. 12.500.

La Société prend la charge d'un passif propre à des apporteurs et s'élevant à p. 52.393.

La Société est administrée par M. R. Jullien et M. G. Monier en qualité de gérants, chacun de ceux-ci ayant la signature sociale mais ne pouvant en faire usage que pour les besoins de la société. Il est en outre stipulé que les marchés et conventions de toute nature engageant la Société pour une somme supérieure à 5.000 p. 00, les achats, ventes ou échanges d'immeubles, les emprunts avec ou sans hypothèque, les nantissements sur fonds de commerce ou titres, et généralement toutes les garanties sur les biens de la Société ne peuvent être valablement consentis qu'avec la signature des deux gérants.

Il a été stipulé qu'au cas de décès d'un associé, la transmission des parts sociales appartenant au défunt s'effectue de plein droit au profit de ses héritiers et représentants.

La durée de la société est fixée à trente années qui ont commencé à courir le 14 mai 1931.

Le dépôt des statuts prescrits par l'art. 12 du décret du 22 avril 1928 a été effectué au greffe du tribunal de la justice de paix à compétence étendue de Vinh le 2 octobre 1931.

Vinh, le 28 octobre 1931.

Pour extrait
G. MONIER
